



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier : Nord

Question écrite n° 6273

Texte de la question

M Claude Dhinnin expose a M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace que le 5 novembre dernier trois sacs postaux ont ete retrouves dans la Deule, pres de Lille. Selon la presse locale, 217 chequiers de la Banque populaire du Nord, dont le siege est situe a Marcq-en-Baroeul, se trouvaient dans les sacs ainsi repeches. La direction de la banque a ete invitee le 17 novembre a envoyer un de ses mandataires a la direction departementale des postes du Nord sans autre indication que celle : « pour regler un probleme ». Ce mandataire a recu un carton contenant les chequiers inutilisables et pour seule explication un article de presse faisant etat des conditions de la decouverte des sacs postaux. Cette maniere de faire est apparue inexcusable a la direction de la banque concernee qui a demande, par lettre recommandee avec accuse de reception, des explications complementaires. Celle-ci est semble-t-il restee sans reponse. La direction de la banque envisagerait une constitution de partie civile dans le cadre de la plainte deposee par l'administration. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre tous les elements de cette affaire et les instructions qu'il envisage de donner pour qu'il soit remedié au prejudice subi a la suite de cet acte dans lequel la responsabilite de l'administration postale se trouve manifestement engagee puisque les sacs postaux qu'elle detenait ont pu etre voles et jetes a la riviere. Il lui demande, egalement, quelles seront les sanctions prises a l'encontre des responsables de pareils actes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le 5 novembre 1988, la direction departementale des postes du Nord a ete informee par la gendarmerie d'Haubourdin que trois sacs postaux de courrier venaient d'etre trouves dans la riviere La Deule au lieu-dit le Port de Santes. L'inventaire effectue le soir meme a la direction departementale des postes a permis de constater que la Banque populaire du Nord (BPN) etait plus particulierement affectee, 217 carnets de cheques ayant ete denombres. Le 7 novembre au matin, la BPN est informee par telephone. Il est alors convenu d'un commun accord que cet organisme envoie un de ses representants pour prendre les plis a la direction des postes. Les plis sont remis au representant de la BPN auquel sont presentees verbalement les excuses de l'administration, excuses confirmees ulterieurement par lettre du chef de service. Un autre sac de courrier ayant ete repeche le 28 novembre a l'occasion d'un sondage de la Deule, le siege social de la BPN est a nouveau contacte. Un nouveau lot de chequiers est alors remis. S'agissant de l'indemnisation du prejudice, un protocole d'accord a ete propose a la BPN des le 18 novembre 1988. Une transaction est en discussion. Bien entendu, une plainte contre X a ete deposee et une enquete administrative est menee par les services territoriaux concerns. Il faut souligner qu'au niveau national on n'a signale que deux cas de detournement de sacs au cours du conflit survenu en fin d'annee 1988. Or la situation qu'a connue la poste concernait des millions de sacs qu'il a fallu manutentionner et transporter a plusieurs reprises. Ce type d'incident est donc reste tout a fait exceptionnel.

Données clés

Auteur : [M. Dhinnin Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6273

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3517